

## Proposition de résolution sur l'élargissement de l'Union européenne

1. Considérant que l'intergouvernementalisation croissante des institutions et du fonctionnement de l'Union européenne constitue l'obstacle majeur à la capacité de l'Union européenne de se donner les moyens, institutionnels, financiers et politiques, d'apporter une réponse aux attentes de ses citoyens ;
2. Considérant que l'un des facteurs de blocages majeurs de l'Union européenne intergouvernementale actuelle est la règle de l'unanimité, notamment en matière d'adoption et de ratification des réformes des traités, et à tous les niveaux de son fonctionnement institutionnel ;
3. Considérant les « critères de Copenhague », définis en 1993 et notamment : “la capacité de l'Union à assimiler de nouveaux membres tout en maintenant l'élan d'intégration européenne” ;
4. Considérant enfin que l'adoption de l'euro constitue une obligation pour tous les États membres de l'Union européenne n'ayant pas négocié lors de la mise en place de notre monnaie une clause d'exemption provisoire ;

la section française de l'Union des fédéralistes européens (UEF-France) réunie en Assemblée générale samedi 30 novembre 2019 :

- regrette que les élargissements précédents n'aient pas été précédés d'un approfondissement suffisant des modes de fonctionnement de l'Union européenne ;
- constate notamment que l'Union européenne ne dispose pas des moyens de s'assurer que les États membres, après l'adhésion, continuent de garantir l'État de droit, la démocratie, les droits de l'homme, le respect des minorités et leur protection ;
- constate également qu'elle ne peut non plus s'assurer qu'un État-membre respecte après son adhésion son obligation de d'adopter l'euro ;
- rappelle que l'évolution de l'Union européenne vers le fédéralisme constitue la condition incontournable de son succès à long terme et de son caractère démocratique ;

demande aux institutions européennes et aux gouvernements des États-membres :

- de ne pas démarrer de processus d'élargissement de l'Union européenne avant la mise en oeuvre d'une réforme profonde ;
  - une telle réforme doit mettre fin à la règle de l'unanimité dans ses institutions notamment pour la révision et la ratification des traités, lesquels ont vocation à être remplacé en toute hypothèse par une constitution fédérale européenne ;
  - elle doit prévoir des moyens plus efficaces de garantir le respect des droits fondamentaux des citoyens européens par ses États-membres ;
  - elle doit enfin prévoir la réduction du nombre de membres de la Commission européenne sans l'aligner sur le nombre d'États membres ;
- de suspendre les négociations d'adhésion avec tout État qui ne garantit plus l'état de droit, la démocratie, les droits de l'homme, le respect des minorités et leur protection ;
- d'envisager de lier toute adhésion à l'adoption simultanée de l'euro ;
- de proposer aux États européens ayant fait acte de candidature à l'Union européenne des alternatives attractives à l'adhésion pendant la période où l'Union européenne travaille à sa réforme.

*Proposé par Valéry-Xavier Lentz le 24/11/2019*